



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 2 février 2026,

Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

À l'heure des JOP de Milan–Cortina, Val d'Isère affirme par un vote de son conseil municipal son souhait d'intégrer le schéma préférentiel qui préfigure la carte des sites olympiques Alpes Françaises 2030.

Alors que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Milan–Cortina s'ouvrent dans les prochains jours, rappelant au monde l'exigence sportive, technique et territoriale que représente un tel événement, les élus de Val d'Isère ont adopté, ce lundi 2 février 2026, une délibération de principe en faveur de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. L'objectif est d'accueillir, en février 2030, les épreuves techniques de ski alpin femmes et hommes sur le secteur de la Face de Belvedere.

Par ce vote, la commune affirme une position claire : Val d'Isère ne se contente pas d'accompagner un projet olympique, elle entend y contribuer pleinement, forte d'un héritage sportif reconnu, d'infrastructures existantes de haut niveau et d'une expertise éprouvée dans l'accueil de compétitions internationales majeures.

Val d'Isère s'inscrit dans une continuité historique. Terre de champions, de grands événements sportifs et d'innovation alpine, la station a démontré sa capacité à conjuguer excellence sportive, maîtrise opérationnelle et exigence environnementale, dans un contexte de montagne qui impose rigueur, anticipation et sobriété.

À l'heure où Milan–Cortina met en lumière des Jeux pensés à l'échelle de territoires déjà équipés, Val d'Isère revendique un modèle similaire :

- un projet fondé sur l'existant,
- un héritage maîtrisé, utile aux habitants comme aux pratiquants,
- une gouvernance territoriale associant étroitement les collectivités de montagne,
- une ambition sportive compatible avec les enjeux contemporains de durabilité et d'acceptabilité locale.

Au-delà du sport, cette délibération traduit une vision politique : celle d'un territoire de montagne qui souhaite prendre part à une aventure collective nationale et internationale, au service du rayonnement des Alpes françaises, de la transmission des valeurs olympiques et paralympiques, et d'un développement territorial responsable. Elle ouvre la voie aux échanges nécessaires à l'élaboration du cadre contractuel avec le COJOP et les autres partenaires du projet, tout en se laissant le temps de construire un projet réfléchi, partagé, porteur de sens et respectueux des équilibres, notamment financiers, du territoire.

Patrick Martin, maire de Val d'Isère :

« Val d'Isère est une terre d'histoire olympique, de performance et d'innovation. En votant ce soutien de principe, les élus affirment clairement notre volonté d'être au rendez-vous des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Accueillir les Jeux, c'est inscrire notre commune dans une aventure collective qui dépasse le sport : c'est un projet de territoire, un projet de transmission et un engagement pour l'avenir de la montagne. »



Par cette délibération de principe, Val d'Isère se positionne comme un partenaire engagé du projet olympique 2030 et se tient prête à travailler, aux côtés des collectivités, des instances sportives et de l'État, à la construction d'un projet exemplaire, fidèle aux valeurs de l'olympisme et aux réalités des territoires de montagne.

Contacts :

Lauranne BOCCONE

Presse

lauranne.boccone@valdisere.com

T +33 (0)4 79 06 06 60

M +33 (0)6 21 15 51 06

Anne-Priscille DESBARRES

Directrice de la communication de la Mairie de Val d'Isère

desbarres@valdisere.fr

T +04 79 06 73 92

M + 06 32 57 82 52